

4|5|6  
Juillet  
2025



**FFSA**  
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2<sup>e</sup> DIVISION RALLYE

National



VHC / VHRS

HAUTMONT

# RALLYE CHARLEMAGNE

34<sup>e</sup> édition



**Goldenpalace**  
CASINO

Règlement moderne



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le 34<sup>ème</sup> **Rallye Charlemagne Golden Palace** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français et de deuxième division. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard

## Recommandations

### à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne – Golden Palace*, et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 34<sup>ème</sup> édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

**Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général**

**Yoann DESCAMPS**  
Président de Genesis Sport



## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	7 avril 2025
Ouverture des engagements :	8 avril 2025
Clôture des engagements :	23 juin 2025 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	28 & 29 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 4 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
Pré vérifications administratives :	Même dates et horaires, fournir les copies des documents.
Lieu	ASA 59 Hautmont Rue des Cligneux 59330 Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50° 14' 30" N - Long :3° 53' 40" E
Reconnaitances :	28, 29 juin & 4 juillet 2025 de 9 h à 18 h

### Vendredi 4 juillet 2025

Séance d'essai	de 13 h 00 à 18 h 00
Vérifications administratives :	de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Feignies
Vérifications techniques :	de 18 h 15 à 22 h 15 : Citroën Feignies Route de Valenciennes D649 à Feignies <a href="http://www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne">www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne</a>

#### Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	à 21 h 30 PC Course Square du 8 mai à Hautmont
Publication des équipages admis au départ :	à 22 h 45 via QR code sur le site de la ligue ou de l'ASA 59
Ordres et Heure de départ 1 <sup>ère</sup> étape :	à 23 h 30 via QR code sur le site de la ligue ou de l'ASA 59

### Samedi 5 juillet 2025

Départ du rallye :	à 7 h 30 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent moderne parc fermé Hautmont
Arrivée Etape 1 :	à 21 h 18 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent moderne parc regroupement Hautmont
Publication des résultats partiels De la 1 <sup>ère</sup> Etape et heures et ordre des départs de la 2 <sup>ème</sup> Etape	à partir de 22 h 00 Internet via QR code du site de la ligue ou de l'ASA 59

### Dimanche 6 juillet 2025

Départ Etape 2 :	à 8 h 30 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent moderne parc regroupement Hautmont
Arrivée du rallye :	à 16 h 26 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent moderne parc fermé Hautmont
Publication des résultats provisoires :	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage officiel (QR code Ligue)
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30mn après l'affichage du classement provisoire.
Vérifications Techniques finales :	Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont. Main d'Œuvre 60.00€ TTC
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Port de plaisance – Hautmont

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 4,5 et 6 juillet 2025 un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

### **34<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne Golden Palace®**

#### **Championnat de France des rallyes de deuxième division**

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **1825 le 18 Mars 2025** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° 253 le 24 Mars 2025**.

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

### **Comité d'Organisation**

Président :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Responsable sportif	Alexis SERIS	06 81 87 57 12
Trésorier	Didier CARETERO	06 73 64 76 10
Secrétariat :	Stéphanie LEMOINE	06 15 20 74 01
Chargé des relations avec les mairies :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Chargé des relations avec les autorités :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Chargé des relations avec la presse :	J. Bernard SORRIAU	06 11 64 27 57
Responsable des officiels :	Olivier DORPE	07 82 82 06 37
	Patricia RICHET	06 67 95 35 86
Responsable des commissaires	Christine CHERONT	06 72 16 75 38
Responsable Implantation :	Jérôme DUPONT	06 14 74 32 32
Responsable de l'hébergement :	Stéphanie LEMOINE	06 15 20 74 01
Responsable de l'intendance :	Lydie DESCAMPS	06 17 94 17 05
Les membres de l'association Génésis Sport		

### **Secrétariat & Permanence du Rallye :**

Jusqu'au jeudi 3 juillet 2025 :

Adresse :	Genesis Sport Rallye Charlemagne 14, route d'Ecuelin 59620 Saint Rémy Chaussée
Téléphone :	06 13 84 05 55
Email	descamps.yoann0@gmail.com

A partir du vendredi 4 juillet 2025 :

Adresse :	Salle des écuries square du 8 mai à Hautmont
Téléphone :	06 13 84 05 55
Sites internet :	*Rallye Charlemagne

[www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne](http://www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne)

[www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks](https://www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks)

\*Ligue Hauts de France

<http://www.sportautonord.com>

\*FFSA

<http://www.ffsa.org>

### **Organisateur Technique :**

Genesis Sport Rallye Charlemagne  
14, route d'Ecuelin  
59620 Saint Rémy Chaussée

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## 1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Chauffeur	Ivan PRISTCHEPA Olivier PIERQUIN
Commissaires Sportifs :	Clément MASCLEF (Président) Angélique GODEFROY Patrick GRENIER
Directeur de Course : Directeur de Course Adjoint D.C VHC - VHRS et Nouveau Départ : D.C. Stagiaire	Mickael LACHERE Dimitri HEMBERT Dimitri HEMBERT David NAMUR
Adjoints à la direction de course :	Martine PICHELIN PC Course Anita MISSWALD PC Course Anne Catherine VIEHE PC Course
Directeur de Course délégué sur ES	Sébastien DEUIL Julien MEURET Patrick JOVE Gilles DANIEL Patrick PERRIN J. Pierre LACROIX Michel GUENET Bertrand VINCENT Parcs fermé & assistance François LANGLET Véhicule Tricolore Miguel YSMAL Véhicule 000B Pascal POINSENET Véhicule 000A Xavier CALOIN Véhicule 00 VH Fabrice OUDART Véhicule 00 Yves BLAMPAIN Véhicule Balai Jean MISSWALD Véhicule Balai Dr Rachid DRISS Médecin chef Maxime FOURNEZ
Directeur de course délégué en Véhicule d'encadrement	
Médecin Chef : Speaker	
Commissaires Techniques :	Jean Michel DESSE (Responsable technique) Bernard POTTIER (Responsable VHC & VHRS) Ludovic ODENT Michel LEBEAU Chakib BENAMAR Jean Claude POULEUR Mickael SCHIEPTES Jacques SALENNE Yves VANACKER Roger COLIBERT Christiane DESSE
Secrétariat des comm. techniques :	
Chargés des relations concurrents :	Véronique PIGOT Marie PINTO Olivier DORPE
Juges de faits :	Jean François ROUSSELLE Hubert GUYOT Dominique CLEMENT Annick NARGUET
Autres : Informatique et classement :	L'ensemble des officiels du rallye LSAHF

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 34<sup>ème</sup> Rallye du Charlemagne Golden Palace est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La Championnat de France des Rallyes de 2<sup>ème</sup> division 2025 (coef. 4),
- La Coupe de France des Rallyes 2025 (coef. 4),
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, sera invité à se présenter aux vérifications le vendredi 4 juillet 2025, il retrouvera son heure de passage sur le site de l'ASA 59 (tableau dédié). Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications

[www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne](http://www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne)

- Vérifications administratives : de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Maubeuge D649 – Feignies
- Vérifications techniques : de 18 h 15 à 22 h 15 Citroën Maubeuge D649 - Feignies

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute concurrent qui désire participer au rallye Charlemagne Golden Palace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 juin 2025 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés au 34<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne Golden Palace est fixé à 155 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du 8<sup>ème</sup> rallye Charlemagne Golden Palace VHC (20 voitures) & 7<sup>ème</sup> rallye Charlemagne Golden Palace VHRS (25 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 34<sup>ème</sup> rallye Charlemagne sera augmenté sans toutefois dépasser 200 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement\* sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560 € +10 € (géolocalisation) + 6 € (commissaires) **soit 576€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 € +10 € (géolocalisation) + 6 € (commissaires) **soit 1136€**

Prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

**Remise de 5 % sur l'engagement initial si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.**

\*Les engagement devront être adressé à : Genesis Sport Rallye Charlemagne  
14 route d'Ecuelin 59620 Saint Remy Chaussée  
Règlement à l'ordre de Génésis Sport

**3.3.1P** Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

**Lieu : Port de Plaisance Boulevard de l'Ecluse 59330 HAUTMONT**

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 4 juillet 2025 : à partir de 8 h 00 (placement par l'organisation)

**Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise.**

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

**NB : Un parc plateaux est organisé, son adresse sera communiquée lors de la prise des road book. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.**

#### 4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant le Rallye, contre une caution (en chèque de 200€).

**Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par le concurrent)**

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

**Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES**

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Règlement par chèque à l'ordre de **Genesis Sport**

#### ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

**5.2P.** La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

#### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

##### 6.1P. DESCRIPTION

Le 34<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne Golden Palace représente un parcours de 399,720 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il compte 5 épreuves spéciales différentes et 12 au total, d'une longueur de 152,024 km.

Les épreuves spéciales sont :

##### 1<sup>ère</sup> étape, samedi 5 juillet 2025

ES 1 – 4 - 7	Les Haies – Golden palace	14 km720	X 3
ES 2 – 5 - 8	L'Escrière – groupe Lanthier	10 km 050	X 3
ES 3 - 6	La Cascade – Tromont Patfoort	9 km 747	X 2

##### 2<sup>ème</sup> étape, dimanche 6 juillet 2026

ES 9 - 11	Les 5 ronds-points – Abeille assurances	14 km 540	X 2
ES 10 - 12	Saint Etton – Quilico Hourrier	14 km 570	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

##### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'E.S. 3 & 6 La Cascade, dans la commune de Vieux Reng, reconnaissance obligatoirement à pied des sens interdit.

Toute infraction sera sanctionnée par le Collège des commissaires sportifs.

##### 6.2.1P

**Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.**

##### 6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication. Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE CHARLEMAGNE RECONNAISSANCE + numéro

d'ordre", devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

#### **6.2.5P Durée**

Les reconnaissances auront lieu les 28, 29 juin & 4 juillet 2025 de 9 h à 18 h. En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

#### **6.4.6pRétroviseurs extérieurs :**

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entraînera une sanction assignée par le collège des commissaires sportifs.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

**7.5.17.4P** IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

**03.21.81.47.19**

**Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course  
pour signaler les abandons ou signaler un accident.**

#### **7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS**

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Chèque de caution à l'ordre de Genesis Sport

#### **7.5.20P Séance d'essai** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Des séances d'essais pourront être organisées entre le 30 juin et le 4 juillet 2025, elle se feront sur route fermée sécurisée et non chronométrées.

Le vendredi 4 juillet 2025, une séance sera organisée de 13h00 à 18h00. Les concurrents désirant y participer devront en faire la demande lors de leur engagement, les frais de participation sont fixés à 50 € par équipage et par voiture.

L'équipage devra être obligatoirement en tenue de course. La voiture devra arborer les autocollants distinctifs de la séance d'essais, leurs emplacements seront indiqués lors de la prise des road book ainsi que le lieu de déchargement des voitures de course.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance si le nombre d'inscrits est inférieur à 20, mais aussi d'organiser une séance d'essai la semaine précédant l'épreuve.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèce sont cumulables (sauf entre trophée féminin et challenge féminin) \*\*

GENERAL	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	Pourcentage de l'engagement réel du concurrent (voir art. 3.1.11.1P.)	
	1 000 €	800 €	500 €	200 €	100 €		
CLASSE	1er	2ème	3ème	4ème	5ème		
Plus de 15 partants	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €		
De 10 à 15 partants	500 €	400 €	300 €	100 €			
de 6 à 10 partants	500 €	400 €	300 €				
de 4 à 5 partants	500 €	400 €					
De 1 à 3 partants	400 €						
Trophée féminin	200 €						
Challenge féminin	200 €						

Challenge WRC : Challenge spécifique qui récompensera les 3 premières WRC au classement général, si + de 8 partants.

Le trophée féminin est réservé aux équipages 100 % féminin

Le challenge féminin est réservé aux équipages mixtes ayant une femme en 1<sup>er</sup> pilote

Trophée Michel Wilmart : récompense plusieurs commissaires sur le rallye Charlemagne – Golden palace

*\*\* L'organisateur se réserve le droit d'organiser une remise de prix complémentaire, sous quelque forme que ce soit, après parution du règlement particulier sportif*

### Pour la remise des prix :

Les prix seront réduits en dessous de 100 partants

100 partants = 100 % des prix

90 partants = 90 % des prix

84 partants = 84 % des prix, etc.

La remise des prix se fera par rapport à l'engagement réel du concurrent (voir art. 3.1.11.1P.)

Les prix en espèces seront adressés aux concurrents par voie postale.

